



LES AIDES PEDAGOGIQUES EN HUMANITES ACCOMPAGNEMENTS, ETUDES ET REMEDIATIONS

Le 21 septembre 2018.

Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous communiquer nos propositions en termes d'encadrement pédagogique hors cours pour cette année scolaire 2018-2019.

Des **études surveillées (non dirigées !)** et **remédiations gratuites**, encadrées par des professeurs, seront organisées pour les élèves des Humanités à **partir de ce lundi 24 septembre 2018**.

Durant ces séances, le règlement de l'école reste d'application. Les professeurs exigeront le respect des horaires et des présences pour les jours et heures auxquels les élèves sont inscrits.

1. Les études du MIDI

Les **lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 13h10 à 13h55, au local N +1.03**, des professeurs accueilleront les élèves qui souhaitent travailler durant le temps de midi. Ce moment permettra essentiellement un travail individuel. Cette étude sera très utile aux élèves qui reviennent d'une absence pour maladie afin de se remettre en ordre, qui souhaitent revoir une matière avant une évaluation, ... Aucune inscription préalable n'est requise.

JOUR	Heures	Local	Prof surveillant
LUNDI	13h10-13h55	N +1.03	Mme COPIN
MARDI	13h10-13h55	N +1.03	Mme ZEEGERS
JEUDI	13h10-13h55	N +1.03	M. REUSENS
VENDREDI	13h10-13h55	N +1.03	M. DEHOMBREUX

2. Les études du SOIR

Les études du soir se dérouleront **les lundis, mardis et jeudis, de 15h45 à 17h15**, dans le local **Q.0.02**. **L'inscription est OBLIGATOIRE auprès des éducateurs (-trices)**. Le talon d'inscription est disponible dans chaque bureau d'éducateur (-trice). Il est à rendre dûment complété à l'éducateur (-trice) au plus vite.

L'objectif de ces études est de mettre à disposition un cadre de travail calme pour des élèves motivés qui le souhaitent ou pour lesquels le Conseil de classe a vivement encouragé ce type de structure (par un contrat de travail, par exemple).

Ce sera aussi l'occasion d'accueillir les élèves qui doivent, suite à une absence, présenter une interrogation ou un contrôle de synthèse. Le cas échéant, les professeurs signaleront aux élèves concernés les dates retenues et les matières à revoir.

JOUR	Heures	Local	Prof surveillant
LUNDI	15h45-17h15	Q 0.02	Mme STAVAUX
MARDI	15h45-17h15	Q 0.02	Mme DE WULF
JEUDI	15h45-17h15	Q 0.02	Mme STAVAUX

3. Les REMEDIATIONS

La meilleure remédiation est, bien sûr, celle assurée en classe durant le cours par le professeur qui en a la charge. Il est toujours possible pour l'élève de demander un rendez-vous à son professeur en dehors du temps de cours (récréations) pour préciser l'un ou l'autre point de matière. Si cela s'avère insuffisant, l'élève s'inscrit alors en remédiation selon la procédure ci-dessous.

Si un professeur constate une lacune particulière ou une difficulté ciblée chez un(e) élève, il peut inviter cet(te) élève à suivre la remédiation.

L'efficacité d'une remédiation dépend beaucoup de l'initiative PERSONNELLE de l'élève à la suivre. C'est pourquoi nous demandons que l'élève s'y inscrive lui (elle)-même auprès de son éducateur (-trice).

PROCEDURE D'INSCRIPTION A LA REMEDIATION

1. L'élève prend contact avec **SON EDUCATEUR / EDUCATRICE AU PLUS TARD le VENDREDI à la récréation de 11h pour une remédiation la semaine qui suit.**
2. L'éducateur (-trice) l'inscrit dans le tableau adéquat et avertit le professeur de remédiation concerné de cette inscription et de la matière qui pose problème.
3. L'élève inscrit dans son journal de classe en page « REMEDIATIONS » (page 11) la date de la séance et la matière à retravailler.
4. L'élève se présente à l'heure et au local précisé le jour de la remédiation demandée.
5. L'élève présente spontanément son journal de classe au professeur pour signature et assiste à la séance.
6. Les parents signent le journal de classe régulièrement, pour confirmer le suivi de leur enfant.

Il ne s'agit pas de cours particuliers ! Plusieurs élèves qui rencontrent la même difficulté peuvent assister en même temps à la séance de remédiation.

Les remédiations sont organisées en **mathématiques, langues modernes, néerlandais (immersion), sciences, français et natation.**

La remédiation FRANÇAIS a pour objectif d'aider plus particulièrement les élèves en difficulté dans la structuration de l'expression dans leurs productions écrites (résumés, synthèses, dissertations,...) et orales (présentations, montages poétiques, plaidoyers, débats,...). On pourra également y trouver de l'aide dans la technique de langue (grammaire, syntaxe ou orthographe).

Ces séances se dérouleront **entre 13h10 et 13h55** ou, pour les élèves de 5^e et 6^e, lors d'une heure de fourche commune au(x) professeur(s) et élève(s) concerné(s) quand cela s'avère possible.

MATIERE	JOUR	Heures	Local	Prof remédiation
Mathématiques (3^e)	LUNDI	13h10-13h55	J 0.06	Mme O'SHERIDAN
	MARDI	13h10-13h55	J+1.06	M. GODART
	JEUDI	13h10-13h55	J 0.06	Mme O'SHERIDAN
	VENDREDI	13h10-13h55	J+1.06	M. GODART
Mathématiques (4^e-5^e-6^e)	MARDI	13h10-13h55	J-1.02	M. KLAESSENS
	JEUDI	13h10-13h55	J+1.06	M. SERVRANCKX
Anglais / Néerlandais (3^e) (+ E.M.I.L.E.)	LUNDI	13h10-13h55	J+1.05	Mme BAYENS
Anglais / Néerlandais (3^e) (+ E.M.I.L.E.)	JEUDI	13h10-13h55	J+1.08	Mme BAYENS

Sciences (4^e-5^e-6^e)	VENDREDI	13h10-13h55	J-1.05	Mme CHRISTIAENS
Français (3^e)	JEUDI	13h10-13h55	K 0.23	Mme TIELEMANS
Français (4^e-5^e-6^e)	LUNDI	13h10-13h55	K 0.17	Mme SCHOUMAKER

4. La remédiation en natation

Les professeurs d'éducation physique proposent ou imposent aux élèves concernés cette remédiation en natation. Celle-ci s'adressera prioritairement aux élèves qui éprouvent des difficultés dans l'apprentissage de la natation et aux élèves qui ont été absents ou excusés de certains cours.

Cette remédiation est donnée par **M. HAIM** (pour les filles) chaque **MARDI, de 16h25 à 17h15**, et **M. MAIRESSE** (pour les garçons) chaque **JEUDI, de 16h25 à 17h15**, à la piscine du Collège.

5. La méthode de travail

Projet en construction... D'autres informations suivront.

Nous rappelons que cet encadrement s'ajoute à l'encadrement pédagogique assuré gracieusement par les titulaires et les professeurs qui sont bien souvent à la disposition des élèves qui le souhaitent.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, Chers parents, nos salutations distinguées.

L. Plétinckx
Proviseur

X. Cambron
Directeur